

ENQUETE PUBLIQUE**ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT**

Concerne la demande de **Mme Séverine VANHAMME** domiciliée Rue de la Mêlée, 31 à 1367 Ramillies ;

En vue d'obtenir le **permis unique** de classe 2 pour **FORER UN Puits DE 70m DE PROFONDEUR ET L'EQUIPER EN TANT QUE PRISE D'EAU SOUTERRAINE D'UN DEBIT ANNUEL D'ENVIRON 1.100m³, EN VUE DE L'ARROSAGE DES PISTES EQUESTRES ET DE L'ABREUVAGE DES CHEVAUX**, sur un bien sis à 1367 RAMILLIES, Rue de la Mêlée 31, cadastré Ramillies 2^{ème} Division, Section B, n° 274/H.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 03/01/2017.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
28/12/2016	03/01/2017	Administration communale Le 17/01/2017 à 10h00	Administration communale de Ramillies Avenue des Déportés, 48 1367 Ramillies

Le Bourgmestre,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête

- **les lundis et vendredis de 8h à 12h ;**

- **Sur rendez-vous pris 48 h avant, en téléphonant au 081/43.23.44 – Mme HERREMAN Line.**

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courriers électroniques sont identifiés et datés.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur au 0479/21.68.97 ;

- du Collège communal ou de l'agent communal Tél.081/43.23.44. – urbanisme@commune-ramillies.be;

- du Fonctionnaire Technique : SPW - Département des permis et autorisations Direction de Charleroi, rue de l'Ecluse, 22 à 6000 Charleroi – Mme Isabelle BUCCELLA, Agent traitant au 071/65.47.76 –

Références du dossier : D3400/25122/RGPED/2016/2/IB/cgo - PU

- du Fonctionnaire Délégué : SPW – DGO4 - Direction de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, direction du Brabant wallon, rue de Nivelles, 88 à 1300 Wavre – Mme N. SMOES, Agent traitant au 010/23.12.11 - Références du dossier : F0610/25122/PU3/2016.2/NS/sw

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente est le Collège communal de la Commune de Ramillies.

A Ramillies, le 27/12/2016



Le Bourgmestre

D. DEGRAUWE